

**Recueil du Symposium de 2022 de Statistique Canada :
Désagrégation des données : dresser un portrait de données plus représentatif
de la société**

**Mesurer le nombre de bénéficiaires de
l'aide alimentaire**

par Aliocha Accardo et Thomas Lellouch

Date de diffusion : le 25 mars 2024



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Mesurer le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire

Aliocha Accardo, Thomas Lellouch¹

Résumé

Les répondants des enquêtes auprès des ménages usuelles tendent à fortement sous-déclarer leur éventuel recours à l'aide alimentaire distribuée par les associations. Cette sous-déclaration est très vraisemblablement liée au stigmate social ressenti par les personnes dans une situation de très grandes difficultés financières. Les estimations du nombre de bénéficiaires de cette aide issues des enquêtes sont ainsi très inférieures aux décomptes directs des associations. Ces décomptes, eux, tendent à la surestimation en raison de doubles comptes. L'enquête Aide alimentaire (EAA) collectée fin 2021 en France dans un échantillon de sites d'associations distribuant de l'aide alimentaire permet, par son protocole adapté, de contrôler les biais qui affectent les autres sources et de clarifier l'ampleur du recours à cette aide.

Mots Clés : Aide alimentaire ; biais de sous-déclaration ; échantillonnage complexe

1. Introduction

1.1 Le nombre des bénéficiaires de l'aide alimentaire : un chiffre disputé

En France, de nombreuses associations distribuent, tout au long de l'année, dans plusieurs milliers de sites de distributions, une aide alimentaire à un grand nombre de personnes en difficulté financière.

L'aide prend trois formes principales : distribution de colis de denrées alimentaires à préparer chez soi, épicerie sociale (pratiquant des tarifs de l'ordre de 10% à 30 % des prix du marché), distribution de repas préparés à consommer immédiatement. Sauf exception, les sites sont ouverts entre 1 et 6 jours par semaine, les individus s'y rendent soit librement à volonté, soit sur rendez-vous. Environ une moitié des sites dépend de réseaux caritatifs associatifs nationaux (Restos du cœur, Secours populaire, ...). Les autres sites constituent des initiatives locales indépendantes, souvent fournies par les banques alimentaires.

Le nombre de bénéficiaires est l'objet de débats, parfois de polémiques². Jusqu'à cette année 2022, on ne disposait pour l'estimer que de deux sources statistiques : les données remontées des diverses associations distribuant l'aide d'une part, certaines enquêtes de la statistique publique auprès des ménages d'autre part. Ces deux sources divergent nettement :

- si on totalise les chiffres des associations, on trouve de l'ordre d'environ 5 M de bénéficiaires par an.
- les enquêtes auprès des ménages comptent au plus 1,5 M de bénéficiaires (certaines enquêtes trouvant même à peine moins d'un million) !

Les différences de champ expliquent 500 000 bénéficiaires d'écart au plus.

1.2 Les limites des sources

Il est d'autant plus difficile de trancher que chaque source présente de sérieuses limites :

¹- Aliocha Accardo, Institut national de la Statistique et des Etudes économiques (Insee), aliocha.accardo@insee.fr; Thomas Lellouch, Institut national de la Statistique et des Etudes économiques (Insee) ; Insee, 88 avenue Verdier 92120 Montrouge, France.

² - https://www.liberation.fr/checknews/y-a-t-il-2-millions-de-beneficiaires-des-aides-alimentaires-comme-le-dit-bfm-ou-8-millions-comme-le-dit-melenchon-20211001_HIVHRKUCCJDANP63PNXXGIEQXI/

(i) - les données des associations sont établies indépendamment par chacune. Le total de 5 M peut donc très bien recouvrir des doubles comptes. On n'est pas non plus très sûr que toutes les assos comptent bien exactement la même chose et de la même façon³.

(ii) - de leur côté, les enquêtes ménages présentent deux gros défauts

ii.1 - elles ne couvrent que les ménages en logement ordinaire. Donc manquent les autres : les personnes en communauté et les personnes sans-abris. Or ces personnes sont particulièrement représentées parmi les bénéficiaires de l'aide alimentaire.

ii.2 – les enquêtes-ménages repèrent les bénéficiaires sur la base de leur réponse à une question rétrospective⁴. Elles dépendent donc complètement de la sincérité de l'enquêté sur cette question. Or on peut suspecter a priori qu'il peut être difficile d'avouer une détresse financière telle qu'on ne peut nourrir sa famille. Il pourrait donc très bien y avoir de la sous-estimation, possiblement substantielle.

Jusqu'à présent, il n'était pas possible de décider entre ces différentes hypothèses et de déterminer l'ampleur de ces différents biais potentiels. En juin 2022 ont paru les résultats de l'enquête baptisée "Aide alimentaire" (EAA), réalisée entre le 15 novembre et le 10 décembre 2021 par l'Insee (Accardo et al., 2022). Celle-ci fournit, pour la France métropolitaine seulement une information détaillée sur les caractéristiques des bénéficiaires. Elle éclaire aussi la question de leur nombre et tend à confirmer l'existence d'un substantiel biais de déclaration.

1.3 L'enquête Aide alimentaire (EAA)

Pour éviter à la fois le triple écueil des doubles comptes, du défaut de couverture et de la sous-déclaration, l'EAA a enquêté directement dans les sites de distribution des associations. Le protocole a consisté en un sondage en deux phases s'inspirant de l'échantillonnage des enquêtes sans domicile françaises (Marpsat, Yaouancq, 2016) : tirage d'un échantillon de sites (et d'un jour d'enquête dans ce site), puis dans chaque site sélectionné, échantillonnage au hasard d'une vingtaine de personnes parmi les *recourants*, i.e. les personnes venues ce jour-là dans le site chercher de l'aide pour leur ménage. Un bref questionnaire (une soixantaine de questions) a été administré à chaque enquêté. Les questions portaient sur leurs caractéristiques socio-démographiques, leurs conditions de vie, les modalités de leur recours à l'aide, leurs opinions sur leur situation, etc.

Pour diverses raisons logistiques, cette enquête, inédite en France, a dû être préparée en moins de 5 mois, en partant de quasi rien. Si dans l'ensemble l'opération s'est bien déroulée, ce délai très court au regard de l'ampleur des tâches à réaliser a obligé à simplifier de nombreuses étapes, au prix de certaines fragilités précisées dans la suite. Les résultats de l'enquête Aide alimentaire doivent être considérés avec prudence et comme de nature expérimentale.

2. L'échantillonnage des sites

2.1 La base de sondage des sites

Au lancement de la préparation de l'enquête, en juin 2021, on ne disposait pas de base de sondage pour les sites de distribution. Elle a dû être élaborée en moins de quatre semaines, en mobilisant d'une part les listes de centres que détenait le ministère de la santé et des solidarités, d'autre part celles des réseaux d'associations intervenant dans le secteur de l'aide alimentaire. 7 902 sites ont été identifiés, un ordre de grandeur jugé plausible par les associations et l'administration. En l'absence d'éléments suggérant un défaut de couverture, on admet l'exhaustivité de la base.

La nouveauté de la base était une préoccupation ; l'enquête a montré qu'elle était relativement bonne, avec moins d'une dizaine de sites sur les 300 sites échantillonnés se révélant définitivement fermés. En revanche une fraction (environ 10%) était toujours opérationnelle mais ponctuellement inactive au cours des 25 jours de collecte. Une information complémentaire sur les sites a été recueillie pour enrichir la base. En particulier le type d'aide apportée (colis, épicerie sociale, colis) et le nombre hebdomadaire moyen de recourants fréquentant le site. La première est apparue relativement solide. En revanche le nombre moyen de recourants, autrement dit "la taille" du site s'est révélée dans l'enquête trop peu fiable.

³ - Par exemple, pour certaines associations, les chiffres transmis incluent l'ensemble des personnes aidées, pas seulement les bénéficiaires de l'aide alimentaire

⁴ - "Sur les 12 derniers mois, votre ménage a-t-il bénéficié de colis alimentaires ? de repas gratuits ? ou s'est-t-il approvisionné dans une épicerie sociale ?"

2.2 Un sondage des sites à trois degrés.

Ne pouvaient être enquêtés que les sites localisés dans une zone de "l'échantillon-maître" : il s'agit d'un sous-ensemble des 36 000 communes françaises regroupant celles auxquelles a été affecté un enquêteur de l'Insee.

La détermination des sites dans l'échantillon-maître s'est heurtée à la difficulté suivante : les adresses des sites étaient fondées sur le code postal tandis que l'échantillon maître identifie les communes grâce au "code commune de l'Insee", un index plus fin. Repérer le bon code commune parmi tous ceux associés à un même code postal requiert d'expertiser l'adresse précise du site. C'est une tâche chronophage. Le temps disponible n'a permis de localiser précisément que 6 924 sites. Parmi eux, 1 911 étaient situés dans une zone de l'échantillon-maître. Le tirage d'un échantillon principal de 300 sites et d'une réserve de 100 sites a été réalisé parmi ces sites. Ces deux échantillons étaient stratifiés en 8 strates (selon, essentiellement, le réseau d'appartenance). La réserve n'ayant été finalement activée que dans 3 strates représentant 30 sites, l'échantillon initial était donc de 330 sites.

Sur ces 330 sites, 235 (soit 71 %) ont été effectivement enquêtés. La non-enquête a résulté essentiellement d'une part de décisions de gestion de l'Insee confronté à l'indisponibilité locale des enquêteurs, d'autre part de l'information insuffisamment détaillée dans la base de sondage qui ne permettait pas d'exclure ex-ante les sites inactifs pour une raison ou une autre au moment de l'enquête et les sites qui, pour des raisons diverses, devaient être classés hors champ de l'enquête. On peut ainsi considérer que la quasi-totalité de la non-réponse des sites est ignorable au sens où ses causes ne sont a priori pas liées à ce que l'enquête vise à mesurer (i.e. le nombre et les caractéristiques des recourants).

Tableau 2-1
Bilan de l'échantillonnage des sites

Base sondage = 7 902 sites de distribution			
(a) – Sites précisément localisés = 6 294			
(b) – Sites en zone avec enquêteur ("échantillon maître") = 1 911			
(c) – Sites échantillonnés = 330			
Non ouverts sur la période d'enquête ou hors-champ	Refus des responsables du site	Abandonnés par l'Insee faute de moyens d'enquête	Sites enquêtés
44	6	45	235

Le poids d'un site s'obtient alors en composant les trois degrés présentés dans le tableau 2.1 :

(a) - la restriction aux seuls sites où le code commune a pu être déterminé est assimilé à un tirage au hasard dans la base de sondage.

(b) – la sélection des seuls sites dans l'échantillon maître met en jeu les probabilités établies par l'Insee pour la constitution de l'échantillon maître

(c) – le tirage des sites eux-mêmes : pour contrôler la grande dispersion des tailles de sites (certains sites accueillent à peine une dizaine de recourants par semaine, d'autres plusieurs milliers), la probabilité de sélection pour ce dernier a été prise proportionnelle à la taille du centre (sondage autopondéré) afin d'assurer un poids final des recourants aussi uniforme que possible. Ce choix, tout à fait raisonnable a priori, s'est révélé malheureusement assez funeste en raison du manque de fiabilité des tailles de sites figurant dans la base de sondage (voir infra).

Le poids final des sites est finalement recalé de façon à retrouver le nombre de sites par strate de la base de sondage.

3. L'échantillonnage des recourants

Dans les sites de distribution de colis, ou encore les épiceries sociales, l'aide est le plus souvent conditionnelle à la situation financière des recourants qui doivent donc s'inscrire. Il existe ainsi, en principe des listes des recourants pour ces sites. Ce n'est généralement pas le cas des sites de distribution de repas, qui sont inconditionnels pour la plupart. Dans tous les cas, les associations considèrent ces listes comme confidentielles et il n'était donc pas possible de les utiliser pour l'échantillonnage des recourants.

Une autre approche a dû être suivie. Elle s'inspire de l'échantillonnage dans les enquêtes Sans domicile (voir supra) :

- une pré-enquête (conduite en septembre 2021) auprès des 330 sites échantillonnés en première phase a permis de recueillir l'information nécessaire sur le type de distribution assuré, les jours d'ouverture hebdomadaires, l'ordre de grandeur de la fréquentation selon le jour.

- on tire ensuite, à site donné, un jour de la semaine (parmi les jours d'ouverture). Les enquêteurs se rendent ce jour-là sur le site, munis des tables de tirage adaptée à la fréquentation anticipée. Ils échantillonnent 20 recourants, selon une probabilité uniforme parmi ceux fréquentant le site tout au long de la journée.

La probabilité d'un recourant d'être sélectionné (conditionnellement au site) va ainsi dépendre du nombre de jours d'ouverture dans la semaine, du nombre de recourants présents le jour de l'enquête (et évidemment de leur propension à participer). Le poids final d'un répondant à l'enquête est le produit de ce poids conditionnel et du poids du site où il a été enquêté. Soit π^0 la valeur moyenne de la distribution des poids des 4 515 répondants. Le total de ces poids correspond en théorie au nombre de recourants à l'aide alimentaire sur une semaine moyenne au cours de la période d'enquête. On notera que le recours à l'aide alimentaire étant de façon générale régulier, au moins sur une période de quelques semaines, ce total est aussi celui des recourants au cours de la période de l'enquête (15 novembre – 10 décembre).

A ce stade, cette estimation du total est inexacte. Un partage des poids est requis afin de tenir compte :

(i) - de la fréquence des visites du recourant. Ce point est très important puisque plus de la moitié des recourants se rendent dans les sites moins d'une fois par semaine. Inclure la fréquence de visite (qui est une information recueillie dans le questionnaire) accroît le poids moyen (et donc aussi le total hebdomadaire de recourants) de 60 % : $\pi^1 = 1,6\pi^0$.

(ii) – des autres sites que le recourant peut fréquenter en parallèle. A nouveau il faut utiliser les informations recueillies auprès de l'enquêté sur son éventuel multi-recours pour calculer le partage des poids qui permet de contrôler ces doubles comptes potentiels. Son effet est nettement moins fort, en raison de la part relativement faible des multi-recourants (15% des enquêtés) : le poids moyen n'est réduit que de 10 % : $\pi^2 = 0,9\pi^1$.

4. Une pondération finale très dispersée.

Par construction, le poids conditionnel au site d'un répondant est d'autant plus fort que la fréquentation du site où il est enquêté est importante. Le tirage des sites selon une probabilité proportionnelle à leur fréquentation a été retenu précisément pour compenser cet effet et ainsi se rapprocher d'une pondération finale aussi uniforme que possible. Encore faut-il que la taille figurant dans la base de sondage et déterminant la probabilité de sélection du site soit au moins du même ordre de grandeur que celle réellement observée lors de l'enquête. Ce n'est malheureusement pas le cas pour environ un dixième des sites. Au contraire de la compensation visée, c'est au contraire une augmentation des poids déjà élevés ou au contraire une réduction des poids déjà faibles qui se produisent. La dispersion finale est ainsi plus forte à la fois que la dispersion des poids des sites et que celle des poids conditionnels. On peut noter qu'elle est très sensiblement plus élevée que celles usuellement observées dans les enquêtes ménages. Cette dispersion induit une faible précision des estimations de l'enquête, en particulier de l'estimation du nombre de bénéficiaires.

Tableau 4-1

Indicateurs de dispersion de la distribution des poids de sondage dans l'EAA

Caractéristiques de dispersion des distributions des poids				
	Centile 99 sur Centile 1	Centile 90 sur Centile 10	Coefficient de variation	Coefficient de Gini
Pondération sites (1)	125	16	118	0,51
Recourants – pondération conditionnelle au site (2)	51	12	121	0,51
Recourants - pondération finale (1) x (2)	277	22	175	0,63

5. L'estimation du nombre de bénéficiaires

L'EAA enquêtait des recourants francophones et permet d'estimer à 1 166 000 leur nombre pour une semaine moyenne de la période d'enquête. Le chiffre est très cohérent avec celui déduit des évaluations de fréquentation moyenne recueillies auprès des responsables des sites enquêtés, soit 1 290 000 recourants. La précision de sondage de cette estimation est particulièrement délicate à évaluer. Une méthode approchée fondée sur évaluation par bootstrap du

processus d'échantillonnage (essentiellement de la première phase), ensuite corrigée par l'application d'un effet de plan choisi égal à 2, qui paraît être une valeur plausible, aboutit à une précision de $\pm 100\ 000$ personnes.

Même si l'EAA n'interrogeait pas les recourants non francophones, elle permettait d'obtenir un ordre de grandeur de leur nombre, soit 160 000 personnes. La précision de cette estimation est très difficile à calculer. Elle est a priori moins bonne que la précédente. A titre conservatif, et sans être en mesure de dériver rigoureusement cette valeur, on l'évalue à $\pm 20\ 000$ personnes. Au total, on aurait ainsi 1,3 millions de recourants (francophones et non francophones) à $\pm 120\ 000$ près.

Les recourants qui fréquentent un site de distribution de colis ou une épicerie sociale doivent y être inscrits. Ceux qui fréquentent les distributions de repas bénéficient en théorie de plus de souplesse ; en pratique leur situation, particulièrement difficile, est rarement passagère. Dans ces conditions, les recourants d'un site ne se renouvellent a priori que lentement et on peut dès lors considérer que le nombre moyen de recourants une semaine donnée de la période d'enquête est peu différent du nombre total de recourants au cours de la période de l'enquête. Sur une période plus longue, en revanche, la rotation des recourants est plus notable. On ne dispose pas de sources statistiques permettant d'estimer de façon précise le taux de rotation, mais sur la base d'informations recueillies auprès de grands réseaux associatifs, on peut l'évaluer à 6,5 % par trimestre (Accardo et al, 2022). Sous cette hypothèse, le total des recourants en 2021 s'élève à 1,6 millions.

Si on admet que dans la plupart des ménages de recourants, une seule et même personne prend en charge la tâche de se rendre dans les sites pour recevoir l'aide alimentaire, une hypothèse suggérée par le terrain de l'enquête et l'expérience des responsables associatifs⁵, on peut passer du nombre de recourants au nombre de bénéficiaires en multipliant par la taille du ménage des recourants. On aboutit ainsi à 3,8 millions de bénéficiaires en 2021, à $\pm 350\ 000$ personnes près.

Les enquêtes auprès des ménages ordinaires réalisée par l'Insee conduisent à des estimations beaucoup plus faibles : selon l'enquête *Statistique sur les ressources et les conditions de vie* (SRCV)⁶ réalisée en 2021, il y aurait au plus 1,5 millions de bénéficiaires de l'aide alimentaire au sens retenue ici (i.e. colis, épicerie sociale ou repas) sur 12 mois. De son côté, dans l'enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (CAMME), le nombre de bénéficiaires oscille entre 0,8 et 1,6 millions, selon l'édition de l'enquête. Ce chiffre ne porte que sur les personnes des ménages résidant en logement ordinaire. Il convient d'y ajouter les bénéficiaires vivant dans une communauté ou un hôtel ou ceux sans abri, soit 400 000 personnes environ, d'après l'EAA.

Ces niveaux sont peu plausibles : la seule association des Restos du cœur, qui représente selon l'EAA 30 % des bénéficiaires, indique 1,2 millions de bénéficiaires sur un an⁷. Les recourants à cette association étant tous inscrits et suivis par l'association, ce chiffre est en principe sans doubles comptes. Il n'est pas compatible avec les estimations issues de SRCV ou de CAMME, compte tenu de la faible proportion de multi-recourants (15 %, cf. supra) observée par l'EAA.

Tableau 5-1
Le nombre annuel de bénéficiaires de l'aide alimentaire selon les sources

Sources	Nombre annuel de bénéficiaires (en millions)
Système d'information sur l'aide alimentaire (= remontées des associations)	5
<i>Restos du coeur (1/4 des sites) – Rapport annuel 2020/2021</i>	1,2
Enquête – ménages	(+ complément de champ)
SRCV (SILC) 2021	1,5 + 0,4
Enquête Conjoncture (CAMME) avril, juin, sept., déc. 2021	De 0,8 à 1,6 + 0,4
Enquête Aide alimentaire (avec taux de rotation trimestriel de 6,5 %)	3,8

⁵ - De son côté, l'EAA permet de vérifier que dans le cas des couples hétérosexuel, c'est 7 fois sur 10 la femme qui est la recourante du ménage.

⁶ - Elle est la déclinaison française de l'enquête en panel européenne *Statistics on Income and Living Conditions* (SILC).

⁷ - Restos du coeur, Rapport annuel 2020/2021. Cf. p. 7. Le rapport est consultable sur https://www.restosducoeur.org/wp-content/uploads/2016/04/ra_2020-2021_partie-Ouverture.pdf.

6. Conclusion

Malgré ses limites et ses fragilités méthodologiques, l'EAA parvient à mettre en évidence chez les personnes recourant à l'aide alimentaire interrogées par les enquêtes-ménages usuelles une forte tendance à la sous-déclaration de ce recours. Elle s'explique assez naturellement par le stigmate social attaché au fait d'avoir besoin d'une aide pour subvenir à un besoin fondamental. Là encore, l'EAA est éclairante : 45 % des recourants indiquent avoir hésité avant de se tourner vers l'aide alimentaire. Les deux-tiers d'entre eux mettent en avant la honte.

Tableau 6-1
Hésitation à se tourner vers l'aide alimentaire (%)

Aviez-vous hésité avant de recourir pour la première fois à cette aide alimentaire ?	Pour quelle(s) raison(s) avez-vous hésité ?		
Oui, un peu	25	Vous ne saviez pas où trouver cette aide	12
Oui, longtemps	18	Vous ne saviez pas si vous y aviez droit	29
		Vous n'aviez pas le temps	2
		Vous étiez gêné(e), vous aviez honte	64
		Autre	2
Non	55		
Non réponse	2		

L'EAA montre, à l'inverse que le biais dû aux doubles comptes sur les estimations tirées des données des associations est relativement faible. L'écart important (de l'ordre d'un million de bénéficiaires) avec l'EAA qui subsiste suggère que ces données incluent probablement des bénéficiaires d'autres prestations que les seules formes de distribution d'aide alimentaire considérées par l'enquête.

Bibliographie

Accardo A., Brun A., et T. Lellouch (2022), "La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire ", dans *France Insee Première N°1907, juin 2022*, Insee.

Accardo A., Brun A, et T. Lellouch (2022), "Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour beaucoup parmi les plus pauvres des pauvres ", à paraître dans *France Portrait Social 2022*, Insee.

Marpsat M., et F. Yaouancq (2016), "Avant-propos. L'enquête *Sans-Domicile* 2012 : histoire et place en Europe", *Économie et Statistique Année 2016* 488-489, p. 7-23